

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 16 novembre 2007**

CG 07/4<sup>ème</sup>/III-02

**ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET  
CULTURELLES DES PROJETS D'ETABLISSEMENT  
DES COLLÈGES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2007 ~ 2008**

---

*Article 655112 - Sous-fonction 221*

---

Le Conseil Général finançait, jusqu'à l'année scolaire 2002-2003, les actions éducatives et culturelles des collèges à travers différentes enveloppes budgétaires réservées aux activités complémentaires (100 000 €), aux projets d'actions éducatives (15 133 €), ou à l'action culturelle en milieu scolaire (25 000 €).

Dans un souci de simplification et de lisibilité, nous avons décidé de regrouper, lors de la décision modificative n°2 de 2003, dans une seule et même enveloppe, les différents crédits susvisés, sur la base d'un montant de 140 000 €

A cet effet, il a été demandé à chaque établissement de regrouper, au sein de son projet, l'ensemble des actions impliquant un partenariat du Conseil Général dans les domaines de l'action culturelle et sportive.

Nous devons ainsi examiner, lors de la présente réunion, les projets présentés par les Chefs d'établissement au titre de l'année scolaire 2007-2008. A cet effet vous trouverez, en annexe I, le bilan des activités de l'année scolaire écoulée et, en annexe II, les demandes de financement au titre de l'année scolaire 2007-2008.

Il conviendra, ensuite, d'arrêter le montant de l'enveloppe globale affectée à cette politique et celui de la subvention qui sera consentie à chaque collège.

Il y a lieu de constater que cette politique que je qualifierai de volontaire puisqu'aucune obligation n'incombe en la matière à la collectivité de rattachement, suscite toujours le même intérêt auprès de l'ensemble de la population scolaire et permet, au plus grand nombre d'enfants volontaires, de s'initier et de se perfectionner à diverses disciplines éducatives, sportives, artistiques ou culturelles.

De plus, il est intéressant de noter que ces actions concernent également, et en priorité, des élèves en situation de rupture scolaire qu'il s'agisse des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ou des dispositifs relais départementaux implantés dans les collèges.

Concernant la classe relais départementale qui accueille des jeunes des divers collèges, elle fait l'objet d'un descriptif à part, bien que rattachée au collège Jean Jaurès.

L'ensemble des établissements propose, pour l'année scolaire 2007-2008, de nombreux ateliers qu'il convient d'examiner, sur la base d'une enveloppe constante de **140 000 €**

Notre service des Affaires scolaires notifiera à chaque Chef d'établissement concerné, le ou les projets retenus pour l'année scolaire en cours, ainsi que le montant de l'enveloppe globale allouée à son établissement qui devra être réparti sur l'ensemble des activités retenues.

Sur cette base, une convention bipartite ou tripartite entre le collège, le Conseil Général et l'association, le cas échéant (annexe III) et un budget prévisionnel (annexe IV) sont élaborés pour chaque type d'ateliers. Ces documents font état :

- des dépenses de fonctionnement (fournitures, équipements, matériels divers, frais de transports des élèves) nécessaires au déroulement de l'activité ;
- et des dépenses d'intervenants qui englobent frais d'enseignement et, le cas échéant, de déplacement desdits intervenants.

Concernant les dépenses d'intervenants, un état mensuel des prestations est établi par activité et visé par le Chef d'établissement, puis transmis au service instructeur pour mandatement.

Toute facture d'association ou autre organisme doit être également visée du Chef d'établissement.

Enfin, pour le collège Vercingétorix de Montech, l'équipe pédagogique n'ayant été nommée qu'à la rentrée de septembre 2007, le projet d'établissement n'a pu être élaboré. Toutefois, afin de permettre la réalisation d'actions durant cette année scolaire, une subvention de 3 000 € a été allouée à cet établissement et versée en même temps que la dotation de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du bilan de l'année scolaire écoulée ;
- Approuve le programme d'activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires dans les 15 collèges et la classe relais départementale pour l'année scolaire 2007-2008 tel que présenté en annexe I ;
- Approuve la répartition financière par établissement de la subvention départementale globale de 140 000 € telle que présentée en annexe II ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les budgets prévisionnels liant le Conseil Général, les établissements concernés et, le cas échéant, les associations pour l'année scolaire 2007-2008 ;
- Approuve la ratification d'un crédit de 42 259 € à l'article 655112 – sous-fonction 221 afin de faire face aux dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire, le solde devant être inscrit lors du budget primitif de 2008.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## A N N E X E I

### Récapitulatif des aides accordées aux collèges pour l'organisation des activités éducatives, culturelles et sportives des projets d'établissements des collèges

Année scolaire 2007-2008

CG07/4ème/III-02annI

COLLÈGES	Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissement des collèges		
	Fonctionnement	Intervenants	Total
<b>Théodore Despeyrous Beaumont-de-Lomagne</b>	3 200 €	1 000 €	4 200 €
<b>Pierre Flamens Castelsarrasin</b>	5 100 €	0 €	5 100 €
<b>Jean de Prades Castelsarrasin</b>	8 900 €	3 380 €	12 280 €
<b>Pierre Darasse Caussade</b>	5 000 €	6 032 €	11 032 €
<b>Jean Lacaze Grisolles</b>	8 000 €	0 €	8 000 €
<b>Jean-Jacques Rousseau Labastide-Saint-Pierre</b>	4 600 €	2 100 €	6 700 €
<b>Antonin Perbos Lafrançaise</b>	2 504 €	1 125 €	3 629 €
<b>Pays de Serres Lauzerte</b>	2 000 €	8 000 €	10 000 €
<b>François Mitterrand Moissac</b>	10 960 €	3 255 €	14 215 €
<b>Ingres Montauban</b>	6 050 €	4 030 €	10 080 €
<b>Jean Jaurès Montauban</b>	9 225 €	900 €	10 125 €
<b>Olympe de Gouges Montauban</b>	15 869 €	4 182 €	20 051 €
<b>Jean-Honoré Fragonard Nègrepelisse</b>	4 200 €	4 200 €	8 400 €
<b>Pierre Bayrou St-Antonin-Noble-Val</b>	2 460 €	0 €	2 460 €
<b>Jean Rostand Valence d'Agen</b>	8 828 €	4 000 €	12 828 €
<b>Classe Relais Départementale</b>	900 €	0 €	900 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 796 €</b>	<b>42 204 €</b>	<b>140 000 €</b>

Le Président,

## **ANNEXE II**

CG07/4ème/III-02annII

# **ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES DES PROJETS D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES**



**ANNÉE SCOLAIRE 2007 ~ 2008**

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE THÉODORE DESPEYROUS A BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités artistiques</i>						
Ateliers artistiques	10 000 €	6 000 €	/	25 €x 40 h = 1 000 €	Association La Foule	1 000 €
<i>Activités scientifiques et techniques</i>						
Atelier scientifique et géologique	3 200 €	3 200 €	3 200 €	/	/	3 200 €
<b>TOTAL</b>			3 200 €	1 000 €	/	4 200 €

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE PIERRE FLAMENS A CASTELSARRASIN

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Education à l'orientation</i>						
Découverte professionnelle	1 600 €	1 600 €	1 400 €	/	/	1 400 €
<i>Activités sportives</i>						
Natation	3 700 €	3 700 €	3 700 €	/	/	3 700 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 100 €</b>	/	/	<b>5 100 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE JEAN DE PRADES A CASTELSARRASIN

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Education à l'orientation et à la citoyenneté</i>						
Communication et image de soi	7 250 €	6 800 €	1 000 €	50 €x 40 h = 2 000 €	INSTEP	3 000 €
Découvrir l'institution judiciaire	600 €	600 €	600 €	/	/	600 €
<i>Activités culturelles</i>						
Ateliers Danse et Théâtre	3 288 €	2 438 €	900 €	23 €x 60 h = 1 380 €	Compagnie La Rivière	2 280 €
<i>Activités sportives</i>						
Natation et Course d'orientation	7 275 €	7 050 €	4 200 €	/	/	4 200 €
Découverte et sensibilisation aux Activités Physiques de Pleine Nature - SEGPA	3 700 €	3 350 €	2 200 €	/	/	2 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 900 €</b>	<b>3 380 €</b>	/	<b>12 280 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE PIERRE DARASSE A CAUSSADE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités éducatives et culturelles</i>						
Apprendre l'anglais par le théâtre	2 200 €	1 200 €	/	25 €x 40 h = <b>1 000 €</b>	Quorum Theatre Company	<b>1 000 €</b>
Atelier Cinéma audiovisuel	6 785 €	2 540 €	<b>500 €</b>	34 €x 60 h = <b>2 040 €</b>	La Corde à linge Le Fond et la Forme	<b>2 540 €</b>
Voir du théâtre mais aussi en faire	3 500 €	3 000 €	/	34 €x 88 h = <b>2 992 €</b>	Comédie de la Mandoune	<b>2 992 €</b>
Activités éducatives et culturelles	7 650 €	4 500 €	<b>4 500 €</b>	/	/	<b>4 500 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>5 000 €</b>	<b>6 032 €</b>	/	<b>11 032 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE JEAN LACAZE A GRISOLLES

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles</i>						
Ouverture culturelle et internationale	6 650 €	3 950 €	3 000 €	/	/	3 000 €
<i>Activités scientifiques</i>						
Ouverture aux sciences et techniques	3 400 €	2 600 €	2 000 €	/	/	2 000 €
<i>Education à la citoyenneté et à l'orientation</i>						
Découverte professionnelle et citoyenneté	4 300 €	3 000 €	3 000 €	/	/	3 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 000 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>8 000 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles et artistiques</i>						
Education aux différents modes d'expression artistique	2 000 €	1 000 €	/	30 €x 30 h = <b>900 €</b>	PSAE31	<b>900 €</b>
Sensibilisation aux différentes cultures	750 €	350 €	/	25 €x 12 h = <b>300 €</b>	PSAE 31	<b>300 €</b>
Activité artistique « De l'oeuvre au corps »	2 716 €	2 716 €	/	30 €x 30 h = <b>900 €</b>	Association Abordage en Compagnie	<b>900 €</b>
Ouverture culturelle	7 985 €	2 750 €	<b>2 000 €</b>	/	/	<b>2 000 €</b>
<i>Education à l'orientation</i>						
Découverte professionnelle	6 164 €	2 800 €	<b>2 600 €</b>	/	/	<b>2 600 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>4 600 €</b>	<b>2 100 €</b>	/	<b>6 700 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE ANTONIN PERBOSC A LAFRANÇAISE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités éducatives et culturelles</i>						
Activités éducatives	7 987 €	2 504 €	<b>2 504 €</b>	/	/	<b>2 504 €</b>
Hier et aujourd'hui en Espagne et au Pérou	1 500 €	1 500 €	/	25 €x 45 h = <b>1 125 €</b>	PSAE31	<b>1 125 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 504 €</b>	<b>1 125 €</b>	/	<b>3 629 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE PAYS DE SERRES A LAUZERTE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles</i>						
Atelier Théâtre de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup>	10 000 €	9 500 €	/	40 €x 200 h = <b>8 000 €</b>	Association Symphorèse	<b>8 000 €</b>
<i>Education à l'orientation</i>						
Découverte professionnelle	2 363 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>	/	/	<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	/	<b>10 000 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND A MOISSAC

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités éducatives, culturelles, artistiques</i>						
Expression théâtrale	2 955 €	1 000 €	<b>500 €</b>	25 €x 60 h = <b>1 500 €</b>	Arène Théâtre	<b>2 000 €</b>
Art et recyclage	720 €	720 €	/	20 €x 36 h = <b>720 €</b>	Moissac Animations Jeunes	<b>720 €</b>
Activités éducatives et culturelles	16 303 €	10 452 €	<b>6 460 €</b>	/	/	<b>6 460 €</b>
<i>Activités sportives</i>						
Aviron	1 749 €	1 749 €	/	23 €x 45 h = <b>1 035 €</b>	Association Nautique Moissagaise	<b>1 035 €</b>
Natation	4 800 €	4 800 €	<b>4 000 €</b>	/	/	<b>4 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>10 960 €</b>	<b>3 255 €</b>	/	<b>14 215 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE INGRES A MONTAUBAN

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités artistiques, culturelles et scientifiques</i>						
Activités culturelles et scientifiques	4 750 €	3 400 €	<b>3 400 €</b>	/	/	<b>3 400 €</b>
Atelier Théâtre	1 900 €	1 500 €	/	30 €x 50 h = <b>1 500 €</b>	Atelier Chant Théâtre	<b>1 500 €</b>
Projet Théâtre Segpa	3 180 €	2 030 €	/	35 €x 58 h = <b>2 030 €</b>	Compagnie Clown à la folie	<b>2 030 €</b>
Atelier Sculpture Segpa	500 €	500 €	/	25 €x 20 h = <b>500 €</b>	Centre des Métiers d'art	<b>500 €</b>
<i>Education à l'orientation</i>						
Découverte professionnelle	2 650€	2 650 €	<b>2 650 €</b>	/	/	<b>2 650 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>6 050 €</b>	<b>4 030 €</b>	/	<b>10 080 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE JEAN JAURES A MONTAUBAN

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles et scientifiques</i>						
Activités Lecture et Théâtre	5 375 €	4 125 €	3 225 €	45 €x 20 h = 900 €	Compagnie du Spectre malicieux	4 125 €
Ouverture à la culture espagnole	3 723 €	2 100 €	2 100 €	/	/	2 100 €
<i>Education à l'orientation</i>						
Découverte professionnelle	5 337 €	3 900 €	3 900 €	/	/	3 900 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 225 €</b>	<b>900 €</b>	/	<b>10 125 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN

### COLLÈGE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles et artistiques</i>						
Classe bilangue espagnol	1 250 €	720 €	/	24 €x 30 h = <b>720 €</b>	Altiplano EIDOS Chergui Théâtre	<b>720 €</b>
Arts, culture et civilisations	3 884 €	2 404 €	<b>2 404 €</b>	/	/	<b>2 404 €</b>
La 6 <sup>ème</sup> en musique	920 €	720 €	/	24 €x 30 h = <b>720 €</b>	Les Bras Cassés Cahus Pan	<b>720 €</b>
Théâtre en 6ème	820 €	720 €	/	24 €x 30 h = <b>720 €</b>	MJC Montauban	<b>720 €</b>
<i>Activités sportives</i>						
Affirmation de soi et basket	5 600 €	5 600 €	<b>3 900 €</b>	25 €x 68 h = <b>1 700 €</b>	Montauban Basket Club Espace Grimpe	<b>5 600 €</b>
<i>Lecture, expression écrite et orale</i>						
Plaisir de lire	2 160 €	760 €	<b>760 €</b>	/	/	<b>760 €</b>

Collège Olympe de Gouges (suite)

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités scientifiques et techniques</i>						
Atelier Environnement	1 450 €	750 €	<b>750 €</b>	/	/	<b>750 €</b>
Atelier Nouvelles Technologies	1 870 €	700 €	<b>700 €</b>	/	/	<b>700 €</b>
<i>Vie scolaire et citoyenneté</i>						
Education et citoyenneté	7 470 €	4 500 €	<b>4 500 €</b>	/	/	<b>4 500 €</b>
<b>TOTAL COLLÈGE</b>			<b>13 014 €</b>	<b>3 860 €</b>	/	<b>16 874 €</b>

**SEGPA**

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Vie scolaire et citoyenneté</i>						
Accompagnement à l'insertion professionnelle	322 €	322 €	/	23 €x 14 h = 322 €	M.J.C.	322 €
Actions de prévention	1 380 €	380 €	380 €	/	/	380 €
<i>Activités artistiques</i>						
Expression chorégraphique en 5ème	1 340 €	1 000 €	1 000 €	/	/	1 000 €
<i>Activités sportives</i>						
Sports diversifiés en 6ème	1 475 €	1 475 €	1 475 €	/	/	1 475 €
<b>TOTAL SEGPA</b>			<b>2 855 €</b>	<b>322 €</b>	<b>/</b>	<b>3 177 €</b>

**TOTAL GÉNÉRAL : 20 051 €**

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE JEAN-HONORÉ FRAGONARD A NÈGREPELISSE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles et artistiques</i>						
Ouverture culturelle et artistique	4 700 €	2 600 €	<b>1 700 €</b>	25 €x 36 h = <b>900 €</b>	Association REEL	<b>2 600 €</b>
L'espagnol sous un autre angle	2 500 €	2 500 €	/	25 €x 60 h = <b>1 500 €</b>	P.S.A.E. 31	<b>1 500 €</b>
<i>Education à la citoyenneté et à l'orientation</i>						
Prévention de la violence et des incivilités	1 800 €	1 800 €	/	25 €x 72 h = <b>1 800 €</b>	Association La Note Bleue	<b>1 800 €</b>
Citoyenneté et Découverte professionnelle	2 951 €	2 500 €	<b>2 500 €</b>	/	/	<b>2 500 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>4 200 €</b>	<b>4 200 €</b>	/	<b>8 400 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE PIERRE BAYROU A SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités éducatives et culturelles</i>						
Animations culturelles et éducatives	5 840 €	2 460 €	<b>2 460 €</b>	/	/	<b>2 460 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 460 €</b>	/	/	<b>2 460 €</b>

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## COLLÈGE JEAN ROSTAND A VALENCE D'AGEN

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités artistiques et culturelles</i>						
Comédie musicale « Le Soldat rose »	8 000 €	8 000 €	4 000 €	50 €* x 80 séances = 4 000 €	Musicométrie 82	8 000 €
Atelier chant « Nougaro »	2 500 €	2 500 €	2 500 €	/	/	2 500 €
<i>Activités scientifiques et techniques</i>						
Atelier Vidéo	4 302 €	4 302 €	2 328 €	/	/	2 328 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 828 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>/</b>	<b>12 828 €</b>

\* La séance

# ACTIONS PARTENARIALES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES COLLÈGES

ANNÉE 2007-2008



## CLASSE RELAIS DEPARTEMENTALE

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant demandé	Montant attribué			TOTAL
			Fonctionnement	Intervenant	Associations ou Indépendants	
<i>Activités culturelles et artistiques</i>						
Atelier informatique	3 297 €	3 297 €	900 €	/	/	900 €
<b>TOTAL</b>			900 €	/	/	900 €

Le Président,

## A N N E X E III

# CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES

## EDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

### PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

#### ANNEE SCOLAIRE 2007 ~ 2008



ENTRE le Département de Tarn-et-Garonne, représenté par Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général,

D'une part,

ET

ENTRE le Collège de, représenté par M, Principal du Collège,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Département organisera dans le collège ci-dessus désigné, des activités éducatives, sportives et culturelles répondant aux conditions de l'article 26 de la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat. Ces activités se définissent comme suit :



**ARTICLE 2** : Le Département prend en charge les dépenses suivantes :

- ✓ Dépenses de matériel et de fonctionnement, qui font l'objet d'une subvention au budget de l'établissement ;
- ✓ Dépenses de personnel, dont la liste nominative est fournie en annexe de la présente convention. L'acceptation de cette liste et des avenants qui la modifieront le cas échéant, vaut autorisation d'exercer dans l'établissement.

**ARTICLE 3** : Le Département assume la responsabilité civile des activités. A ce titre, il souscrit obligatoirement une police d'assurance concernant les risques encourus au cours de ces activités. Il s'engage à respecter les consignes générales de sécurité de l'établissement.

**ARTICLE 4** : La Direction des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports du Conseil Général (Bureau des Affaires Scolaires) reçoit un compte rendu de fonctionnement de ces activités. Sur leur demande, les représentants du Département ont droit d'entrer dans l'établissement et peuvent assister au déroulement des activités.

**ARTICLE 5** : La convention signée au début de l'année scolaire a une durée d'un an. Elle peut être dénoncée en cours d'année scolaire, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis motivé.

Fait à Montauban,  
Le

Le Chef d'établissement,

Monsieur le Président,  
du Conseil Général,

# A N N E X E I V

## CONSEIL GÉNÉRAL DE TARN-ET-GARONNE

--

### BUDGET PRÉVISIONNEL

--

#### COLLÈGE

##### Activité

##### **1 – Dépenses de fonctionnement et/ou de matériel**

Fournitures, achat d'équipements divers, transports, location

FONCTIONNEMENT OU MATÉRIEL	TOTAL
<b>Montant total des dépenses</b>	

